



COMPTE RENDU QUESTIONS DP DECEMBRE ET JANVIER

13 février 2017

Question CGT (décembre 2016) : La CGT revendique que la Direction cesse ses communications visant à pointer du doigt les indicateurs d'une usine contre d'autres, par le biais de chiffres non contextualisés ni assortis d'une analyse sérieuse. En effet, lors des redescentes d'informations issues du COMEX du 10/11, la Direction communiquait sur les problèmes Qualité sur 208 qui seraient près de 2 fois supérieurs à Poissy qu'à Trnava.

Réponse Direction : Des indicateurs sont utilisés pour mesurer des éléments de qualité, de vente, de satisfaction client, de sécurité... Ces indicateurs ne sont pas utilisés pour stigmatiser des sites ou des personnes mais au contraire pour développer des plans d'actions et faire progresser l'entreprise.

Avis CGT :

Rabâchage systématique, communications expresses sur des chiffres invérifiable affirmant que certains seraient « plus mauvais » que d'autres, alors que les écarts - sur des périmètres identiques - ne sont dus qu'à l'absence d'investissements industriels. C'est la **méthode** de la direction pour manipuler les esprits distillant ainsi sa sempiternelle politique de communication sur le soi-disant coût du travail, l'apparente vertu de l'externalisation et de la conquête de zones à fort dumping social.

La CGT encourage les salariés refusant la manipulation à avoir un œil critique et à s'indigner à chaque fois que la direction tient ces propos et sous-entend ces stigmatisations.

Tout cela n'est, au fond, que volonté mesquine d'utiliser les différences fiscales et sociales dans le monde pour « optimiser » la marge de PSA et les dividendes pour les actionnaires, aux dépens des salariés qui conçoivent et fabriquent les voitures, qu'ils soient en CDI PSA, intérimaires ou sous-traitants.

Question CGT (janvier 2017) : La CGT demande que soit indiquée la référence du document des règles de prêt des VS. De plus, cette référence 01455_14_00419, a priori la seule en vigueur, n'est pas en cohérence avec les consignes données, débouchant sur des litiges possibles, notamment sur :

- Le ravitaillement en carburant, est-ce dès lors que le réservoir est sous le quart (note) ou bien sous la moitié (consignes) ?
- Pour un déplacement faisant suite à un we ou jour férié : est-il possible d'obtenir un véhicule en prêt avant le we ou jour férié, en limitant à l'usage professionnel (note – dérogation possible) ou bien est-ce interdit (consignes) ?

Réponse Direction : Le bénéficiaire du prêt pour usage privé s'engage à prendre à sa charge les frais de carburant. Le véhicule étant prêté avec le plein le véhicule doit être restitué impérativement avec le plein. Les prêts mixtes ne sont plus autorisés.

Avis CGT : La direction sait-elle lire ? La question ne concerne pas les prêts WE, mais les prêts VS.

La seule règle, c'est qu'il n'en existe pas ! La faute en revient à la Direction qui refuse de rappeler dans le formulaire de demande de VS la référence du règlement faisant foi. En entretenant ce flou, elle cherche à détériorer la bonne entente entre le service roulage et les utilisateurs de VS ! Et si la Direction souhaite parler des « prêts WE », quand un véhicule est loué le WE (car on paye l'assurance) sans le plein justement et que les pompes à carburant sur site ne fonctionnent pas le vendredi après-midi, comme cela arrive parfois, **on vous laisse voir de qui la direction se moque ...**

Question CGT (janvier 2017) : Pourquoi PSA a anticipé la date du 1er janvier 2017 pour dénoncer à l'administration un salarié (au moins un identifié) pour excès de vitesse avec un véhicule week-end ? Cette dénonciation était infondée car le salarié dénoncé n'était pas le détenteur du véhicule prêté. La CGT revendique la non-dénonciation des salariés. L'identification n'est pas fiable, la CGT revendique que soient dédommagés les salariés victimes d'erreur de dénonciation, à hauteur de tous les frais engagés.

Réponse Direction : PSA n'a pas anticipé la date du 1er Janvier 2017. La dénonciation concerne un fait de fin 2016 mais dont l'avis d'infraction a été connu et communiqué par les autorités en 2017.

Avis CGT : C'est FAUX ! L'avis de contravention parle de lui-même ...



Histoire ubuesque : La contravention a été constatée pendant l'été 2016 ! La Direction n'a pas, pour une raison indéterminée (perte du document ?), envoyé l'avis de contravention au salarié concerné. Plusieurs mois plus tard (après des relances de l'administration) et ne sachant plus la date précise de l'infraction, elle dénonce finalement un salarié au hasard, qui a eu le même véhicule en prêt WE aux alentours de cette période, le contraignant à dénoncer lui-même un collègue, une fois la date exacte enfin retrouvée.

La loi est la loi mais on peut déplorer que la Direction n'ait rien prévu pour indemniser les frais engagés quand la dénonciation est calomnieuse, comme c'est le cas ici ! Pourtant, une indemnité forfaitaire en guise de dédommagement pour le temps perdu et un remboursement des frais engagés ne couvreraient pas grand-chose à PSA. **A moins que leur processus de gestion des utilisateurs VS de ne soit pas vraiment fiable ... et que ce genre d'erreur ne soit pas si isolée que cela !**

Question CGT (janvier 2017) : La CGT revendique que la dernière réunion de négociations salariales n'ait pas lieu avant la publication des résultats PSA sur l'exercice 2016, afin de ne pas fausser les négociations.

Réponse Direction : La négociation salariale a lieu au niveau de l'entreprise. Le calendrier de négociation n'est pas du ressort de l'établissement.

REUNION SALARIALE DU 8 FEVRIER : OUVRIERS, TAM ET I/C, DES MIETTES POUR TOUT LE MONDE !

La comédie habituelle, la direction propose moins que son engagement, la plupart des syndicats courroucés feignent de ne pas être satisfaits, les portes claques, et tout ce petit monde se réconciliera miraculeusement pour converger vers ce qui a été signé dans le NEC, au bout d'une « longue épreuve de négociation ». **Pour la CGT, qui ne signera pas cet accord salarial, il est inacceptable que l'ensemble des salariés ne profite pas du jackpot après des années de disette. Seuls les moyens collectifs peuvent changer la donne.**

Une augmentation de 300 € net/mois, avec les milliards de bénéfices 2015 & 2016, c'est ce que la Direction nous doit!

TOUTS LES MOIS POUR LES DP N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

LE LEAN MANAGEMENT ET TOUTES SES FORMES CHEZ PSA : PES, UEC, SMST, ETC... SONT DES MOYENS POUR LA DIRECTION DE GAGNER DU TEMPS ET SURTOUT D'ENTERRER LES PROBLEMES !

LA CGT DEFENDRA REELLEMENT VOS REVENDICATIONS DEVANT LA DIRECTION

Abraim Fadma - 47 4112	El Yandouzi Ahmed - 47 6498	Lardeur Etienne - DP - 47 8163	Rannaud Pascal - 47 7633
Baudouin Thomas - 0683560874	Faure Sébastien - CHSCT - 47 7902	Mauduit Valérie - 47 7899	Stanovic Slavo - 47 3350
Bernard Philippe - 47 4496	Gaultier Stéphane - 47 4858	Pognot Laurent - 47 6321	Verry Gilles - 47 4017